

DEC212222DR18

Décision portant nomination de M. Alexandre BARRAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8520 intitulée « Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie » (IEMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8520 intitulée IEMN et nommant M. Thierry MELIN en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DC150132DR18 du 23 mars 2015 portant nomination de M. Alexandre BARRAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8520 intitulée IEMN ;

Considérant que M Alexandre BARRAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 17 et 18/10/2012, 08 et 09/11/2012, 27 et 28/11/2012 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alexandre BARRAS, Ingénieur de Recherche (IR), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8520 intitulée « Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie » (IEMN), à compter du 01/01/2020.

M. Alexandre BARRAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre BARRAS, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24/06/2021

Le Directeur de l'Unité  
M. Thierry MELIN



Visa du Délégué Régional Hauts-de-France  
M. Christophe J. MULLER

